

Rapport de la réunion du Conseil communal du 14 janvier 2020

Approbation de demandes de subsides

Les propositions de subsides du collège des bourgmestre et échevins de 2'480.-€ pour les Œuvres paroissiales Saint-Laurent Lorentzweiler asbl comme participation aux frais de fonctionnement ainsi que 100.-€ pour l'association SCAP (Solution de Consultation et d'Aide pour troubles de l'Attention, de la Perception et du développement Psychomoteur) sont approuvées unanimement.

Approbation de devis au budget extraordinaire de l'année 2020 :

Le devis au montant de 415.350.-€ concernant la construction d'un hall à usage de dépôt et de garage près du bâtiment du Service technique est unanimement approuvé.

Deux devis établis par l'Administration des services techniques de l'agriculture aux montants de 122.000.-€ et 141.000.-€ en vue de la réfection de deux chemins ruraux « In den Jeliger » (1.130 m) et « In den Wangen » (360 mètres) à Hünsdorf sont unanimement approuvés.

Le devis au montant de 1.790.000.-€ concernant la construction d'un nouveau terrain de football en gazon synthétique à Lorentzweiler est adopté avec 9 voix et 2 voix contre.

Approbation de nouveaux règlements communaux :

La modification du règlement de circulation existant concernant notamment la réglementation sur le parking de la mairie de Lorentzweiler est unanimement adopté.

Le nouveau règlement communal de gestion des déchets ménagers est unanimement adopté.

Approbation d'actes et de conventions :

L'acte d'échange entre l'Etat (Fonds des routes) et l'Administration communale de Lorentzweiler concernant des parcelles de terrains se trouvant sur le plateau de Bofferdange dans le cadre des emprises de la route du Nord est unanimement approuvé.

Le conseil communal adopté unanimement l'acte de vente conclu entre Jeannine MULLER, veuve Mergen, Annick MERGEN et le collège échevinal en vue de l'acquisition de deux parcelles de terrain.

L'acte (donation de deux terrains) entre Mme Brigitte WAHL et le collège échevinal en vue de la donation de deux terrains à Helmdange est unanimement approuvé.

Bericht der Gemeinderatssitzung vom 14. Januar 2020

Genehmigung von SubsidienanträgenApprobation de demandes de subsides

Die Subsidievorschläge des Schöffenrates in Höhe von 2'480.- € fèur die « Ouevres paroissiales Saint-Laurent Lorentzweiler asvl » zur Beteiligung an den laufenden Kosten wowie 100.- € für die Vereinigung SCAP (Solutiuon de Consultation et d'Aide pour troubles de l'Attention, de la Perception et du développement Psychomoteur) werden einstimmig genehmigt

Genehmigung von Kostenvoranschlägen im außerordentlichen Haushalt 2020

Der Kostenvoranschlag in Höhe von 415.350.- € zum Bau einer Abstell- und Garagenhalle für den Gemeindeeignen technischen Dienst wird einstimmig angenommen.

2 Kostenvoranschläge, aufgestellt durch die Ackerbauverwaltung in Höhe vom 122.00.-€ und 141.000.- € zur Instandsetzung von 2 Feldwegen « In den Jeliger » (1.0130m') und « In den Wangen » (360 m') in Hündorf werden einstimmig genehmigt.

Der Kostenvoranschlag in Höhe von 1.790.000.-€ zum Bau eines neuen synthetischen Fußballfeldes in Lorentzweiler wird mit 9 Stimmen und 2 Gegenstimmen angenommen.

Genehmigung von neuen Gemeindereglementen

Die Umänderung des bestehenden Verkehrsreglementes bezüglich der Reglementation des Parkplatzes des Gemeindehauses wird einstimmig genehmigt.

Das neue Abfallreglement wird einstimmig genehmigt.

Genehmigung von Akten und Konventionen

Der Tauschakt zwischen dem Luxemburger Staat (Fonds des routes) et der Gemeindeverwaltung Lorentzweiler bezüglich Parzellen auf dem Anhöhe Bofferdingen im Kader der Emprisenkonventionen zum Bau der Nordstraße werden einstimmig gutgeheißen.

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den notariellen Verkaufsakt zwischen Frau Jeannine MULLER, verwitwete Mergen, Annick MERGEN und dem Schöffenrat der Gemeinde Lorentzweiler zum Ankauf von 2 Parzellen Land.

Der Schenkungsakt zwischen Frau Brigitte WAHL und dem Schöffenkollegium zur Schenkung vom 2 Parzellen Land in Helmdange wird einstimmig angenommen.